

“ ON TRAVAILLE, MAIS EN MÊME TEMPS ON S'AMUSE

« Le cours de musique, c'est le cours où on est libre, on s'amuse et on rigole. »

« Le cours de musique, ça permet de s'évader, de penser à autre chose. »

« Le cours de musique, c'est de loin pas un cours comme les autres. »

Nombreux sont ceux à qui ces propos rappelleront de bons ou mauvais souvenirs des cours de musique suivis à l'école. Ils ont été tenus par des élèves adolescents du Collège de l'Union à Prilly en novembre 2016. Ces témoignages révèlent une multitude de choses sur l'enseignement musical délivré à l'école et il est en cela intéressant que ce dossier s'attarde sur ceux qui leur font face en classe : les enseignants et futurs enseignants de musique à l'école.

Pour pouvoir enseigner la musique à l'école obligatoire ou au gymnase, le « prof de musique » fait ses classes à l'HEMU et à la HEP Vaud (entendez : à la Haute École de Musique de Lausanne et à la Haute école pédagogique du canton de Vaud). C'est le cas pour la plupart des maîtres et maîtresses vaudois. Puisque le dossier à suivre comporte de nombreux acronymes qui ne facilitent pas la compréhension d'un sujet déjà complexe, autant être clair dès le départ : l'HEMU propose des **études disciplinaires** (musicales) alors que la HEP propose des **études pédagogiques**. Il sera alors plus évident de comprendre les liens qui les unissent.

Contrairement à d'autres domaines artistiques, l'enseignement musical académique – et l'HEMU en particulier – a choisi de positionner la formation des enseignants de musique à l'école au même rang que les filières d'interprétation musicale par exemple, lui octroyant Bachelor et Master à la clé. C'est pour cette raison certainement que la plupart des maîtres et maîtresses de musique cultivent avec fierté et facilité leurs statuts à la fois d'artiste et de pédagogue.

Du côté des HEP, qui forment notamment les enseignants de musique à l'école primaire, la tendance est moins tournée vers la valorisation de la musique. Alors qu'il y a environ vingt ans certains étudiants renonçaient à suivre la formation de l'École normale par peur des examens d'entrée qui évaluaient notamment leur niveau musical, aujourd'hui la musique n'est plus qu'en option dans la formation des maîtres et maîtresses généralistes qui se devront d'enseigner la musique jusqu'en 6^e année HarmoS et parfois même jusqu'en 8^e (11 ans).

Les pages à suivre évoqueront l'histoire de la création du brevet vaudois de maître de musique puis esquisseront, avec ses acteurs, les contours actuels de la musique à l'école dans le canton de Vaud : sa place, son enseignement et ses multiples enjeux.

MUSEC QUÉSACO ?

S'il y a bien un acronyme à retenir pour éviter que les textes à suivre ne paraissent trop indigestes, c'est celui de MUSEC. Utilisé au sein des organisations de l'HEMU et de la HEP, ces cinq lettres représentent la filière « Musique à l'école » (Bachelor + Master) proposée par l'HEMU. Habituellement employée comme terme de travail, l'appellation MUSEC sort de son usage purement académique pour se retrouver dans ces pages et faire toute la lumière sur ses secrets.

8

IL ÉTAIT UNE FOIS...
LE BREVET DE MAÎTRE DE MUSIQUE

12

MUSEC ACTUELLE

7

Il était une fois...

LE BREVET DE MAÎTRE DE MUSIQUE

PAR ANTONIN SCHERRER
EN COLLABORATION AVEC JULIEN GREMAUD,
NICOLAS REYMOND, ROMAINE DELALOYE

Il est intéressant de voir comment la formation des maîtres de la discipline a évolué à travers l'histoire récente, dès lors qu'elle reflète indirectement ce qui se passe dans les classes et qu'elle a pour axe central l'HEMU.

PRÉMIÈRES À L'ÉCOLE NORMALE

L'École normale joue dès le 19^e siècle un rôle central dans l'éveil de la population à la musique, en formant ceux qui, les premiers, lui en ouvrent les portes. C'est l'époque où le régent, notamment dans les campagnes, n'est pas seulement le porteur du savoir, mais aussi un animateur culturel. Prenons l'exemple d'Etienne Bettens qui, à la fin des années septante, va fixer les bases de la formation « moderne » des maîtres de musique. Alors fraîchement diplômé de l'École normale, le musicien se souvient de son arrivée à Rossinière, en 1951, où on lui confie non seulement les clés de l'école mais également la baguette de la chorale « L'Espérance » : « Le régent chantait, jouait, écrivait, organisait, savait, donc pouvait, devait, était capable de... apportant au village beaucoup de ce qu'il était. Par la chorale, j'ai connu les pères de nos élèves, les édiles de la commune, les gens importants et les humbles, les sages – comme j'aime à les nommer – de ceux qui m'ont appris le Pays, qui m'ont fait comprendre comment l'aimer, qui m'ont ouvert ses portes et ses cœurs. » (Antonin Scherrer, *150 ans. Conservatoire de Lausanne*, Infolio, 2011)

Si Etienne Bettens est capable, comme ses collègues, de relever pareil défi, c'est que le niveau et la dotation horaire de l'enseignement musical à l'École normale est alors extrêmement élevé (plus de 400 heures au total). De grandes figures comme Robert Piguet ou Hermann Lang font de l'institution un véritable « conservatoire du pauvre » (l'expression est de Jean-Jacques Rapin), où l'on chante des cantates

de Bach et d'où jaillissent nombre de futures étoiles de la scène internationale – Marcello Viotti et Eric Tappy sont passés par ses bancs. Pour la formation de maître de musique secondaire, par contre, l'heure est à la « débrouille ». Les examens sont organisés tous les trois ans par l'Etat, les candidats sont libres de se préparer où bon leur semble – à leurs frais. À l'instar de nombreux collègues – parmi lesquels Jean-Jacques Rapin et Jacques Pache –, Etienne Bettens se tourne vers Aloÿs Fornerod et le Conservatoire de Fribourg. La formation est excellente et les élèves y réussissent leurs examens haut la main... ce qui titille la veine « patriotique » de Carlo Hemmerling, qui peu de temps après son accession à la tête du Conservatoire de Lausanne convainc le Canton de rapatrier la formation musicale des futurs enseignants du secondaire en terre vaudoise.

LE CONSERVATOIRE DE LAUSANNE FAIT SON ENTRÉE

C'est le chef de chœur et compositeur Robert Mermoud qui est chargé de l'intégrer au Conservatoire – il a secondé Hemmerling lors de la Fête des Vignerons de 1955. « Le brevet s'apparente encore à une formation de type semi-privé, explique Etienne Bettens. Le menu des cours est composé à la carte, selon les besoins spécifiques de chaque étudiant. » La retraite venue, Robert Mermoud recommande Etienne Bettens pour sa succession : maître de musique à mi-temps au Collège de Béthusy, il est à ses yeux le candidat tout désigné. Il sera celui par qui le brevet trouvera sa vraie place au sein du Conservatoire. « Au moment de mon entrée en fonction, j'ai été chargé par l'Etat – qui s'était fixé pour objectif de former quarante nouveaux maîtres de musique en dix ans – de rédiger un programme et un règlement de cours. Il n'existait alors rien de tel. Je suis parti avec mon bâton de pèlerin, accompagné du responsable pour la musique du Séminaire pédagogique (SPES), Edouard Garo, interroger les maîtres en place; je leur ai demandé notamment le genre



Etienne Bettens, doyen de la formation des maîtres de musique au Conservatoire de Lausanne de 1978 à 1996.

Avant de devenir le directeur du Conservatoire, le professeur de musique de l'Ecole normale : Jean-Jacques Rapin à l'heure où l'institution était considérée comme le « conservatoire du pauvre »

DATES CLÉS

du panorama de l'instruction publique

1833

Ouverture de l'Ecole normale

1837

Création du collège supérieur, ou gymnase, par le Conseil d'Etat vaudois

1874

Création de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin – CIIP

1956

Réforme scolaire : officialisation des degrés primaires et secondaires et apparition des voies de culture générale au gymnase

1959

Création du Séminaire pédagogique de l'enseignement secondaire – SPES

1976

Nouvelle Ecole normale en 2 ans au lieu de 4 ; prise en charge par le Conservatoire de Lausanne de la formation des maîtres de musique spécialistes : création du Brevet de maître de musique

1984

Nouvelle Loi scolaire : trois sections au secondaire (VSO, VSG et VSB)

1995

Entrée en vigueur de la réforme Ecole vaudoise en mutation – EVM

1998

Création du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture – DFJC. Puis en 2001, adoption des nouvelles appellations : Direction générale de l'enseignement obligatoire – DGEO et Direction générale d'enseignement postobligatoire – DGEP

2001

Création de la Haute école pédagogique vaudoise – HEP-VD qui succède au SPES

2009

Entrée en vigueur de l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (accord HarmoS) de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique – CDIP. Les degrés 5-6 (actuels 7-8 H) deviennent primaires

2012

Entrée en vigueur du Plan d'études romand – PER qui définit les contenus de l'apprentissage, y compris des disciplines artistiques, durant la scolarité obligatoire dans le canton de Vaud

2013

Entrée en vigueur de la Loi vaudoise sur l'enseignement obligatoire – LEO : abandon de la voie VSO (voie secondaire à options) ; apparition de la VG (voie générale) et de la VP (voie pré-gymnasiale) pour le cycle 3, avec enseignement par niveaux de l'allemand, du français et des mathématiques en VG

de compétences qui leur seraient utiles dans leur enseignement au quotidien. Un travail de longue haleine, mais les vues, pour l'essentiel, convergeaient. J'ai finalisé mon rapport et organisé la formation en conséquence : certains cours, comme l'harmonie, réclamaient un enseignement spécifique; d'autres, comme l'histoire de la musique, pouvaient être suivis avec les autres étudiants du Conservatoire.» Comme le fait remarquer Jean-Jacques Rapin en 1986, «l'enseignement, d'une durée de quatre ans, est, dans l'ensemble, fort proche de celui de la section professionnelle».

Robert Mermoud était venu le chercher, Etienne Bettens en fait de même en 1991 avec son successeur au poste de doyen de la formation des maîtres de musique : ce sera Dominique Gesseney-Rappo. Un homme qui, comme lui, vient du « terrain » : après une formation d'instituteur et un diplôme de violoncelle chez Paul Burger à Lausanne, il se consacre à l'enseignement, à la direction chorale et à la composition. En seize années d'activité, il connaît les grandes mutations de Bologne et de la Haute école pédagogique (HEP) – une route dense et tortueuse dont il serait fastidieux de rappeler ici tous les

Je suis parti avec mon bâton de pèlerin interroger
LES MAÎTRES EN PLACE... ”

Etienne Bettens, doyen du «brevet» de 1978 à 1996

contours, encore « frais » de surcroît. En 2007, il passe le relais à Roland Demiéville : un musicien accompli comme ses prédécesseurs, qui connaît bien la maison pour avoir succédé à

René Falquet à la tête de la classe de direction chorale et a œuvré pendant de nombreuses années comme conseiller pédagogique de l'Etat pour la musique. Il met tout en œuvre durant ses quatre ans à ce poste pour maintenir l'essentiel : une qualité d'enseignement mais également des débouchés à la hauteur des compétences de ces jeunes professeurs de musique lancés dans un enseignement de plus en plus difficile ou saturé, notamment sur le front des postes très convoités du secondaire II. « J'aurais souhaité sur ce plan une plus grande flexibilité de la HEP, avoue-t-il, pour faciliter notamment les passerelles entre secondaire I et II. D'un autre côté, il faut bien avouer que le canton de Vaud est l'un de ceux qui a le moins perdu ces dernières années : contrairement au Valais ou à Neuchâtel, nous formons encore des maîtres de musique ; de plus, le secondaire I commence en 5^e année, ce qui assure aux élèves vaudois cinq années de cours de musique avec des maîtres spécialisés contre trois dans la plupart des autres cantons. » Un débat brûlant dans lequel l'HEMU joue un rôle central : le directeur de son site de Fribourg, Jean-Pierre Chollet, est en effet le coordinateur romand de la filière « Musique à l'école » (MUSEC). Enfin 2011 voit l'arrivée de l'actuel responsable de la filière MUSEC sous la nouvelle bannière de l'HEMU : Nicolas Reymond, chef de chœur (dont il préside la faïtière vaudoise AVDC) et ex-président de la Société vaudoise des maîtres de musique (SVMM).

“ on enseigne
CE QUE
L'ON EST,
non ce que l'on sait.

Jacques Pache

JACQUES PACHE

Il fallait une figure incontestable et incontestée pour évoquer les fondements de l'enseignement de la musique – au-delà des crédits, structures et autres mutations politiques. Jacques Pache est de celles-ci. Breveté de l'École normale en 1959, maître de musique au Collège de Béthusy de 1960 à 1997, fondateur de l'Orchestre des Collèges et Gymnases lausannois, directeur du Chœur de Béthusy, il est un personnage qui a marqué plusieurs générations de musiciens et de mélomanes et dont le legs est aujourd'hui encore ardent. Retour sur une série d'entretiens publiés sous le titre *Jacques Pache – Libre!* (Colophon, 2000).

Dans *Routes et déroutés* (Métropolis, 1992), Nicolas Bouvier parle du rôle de l'écrivain qui « fait découvrir [au lecteur] des territoires qu'il a en lui, mais qu'il a laissés en friche ». La définition est belle, et peut s'appliquer presque mot pour mot à l'enseignant en musique, lorsque celui-ci s'adresse à ses élèves. À la différence près – et quelle différence ! – que l'enseignant est au contact direct avec ses élèves... et que ceux-ci n'ont pas forcément envie de lire ! Mettez-vous – ou remettez-vous – un instant à leur place : avec un peu de malchance, c'est leur troisième période de la matinée, ils sortent d'un travail écrit important et vont, dans 45 minutes, remettre ça

dans une autre classe ; comment dès lors leur en vouloir de considérer cette leçon de musique comme une période où, enfin, l'on ne fera rien ? Tout l'art du maître consistera alors à leur faire sentir peu à peu que l'on ne fait pas *rien*, mais *autre chose*, et que cette *autre chose* peut leur apporter le calme et la détente dont ils ont grand besoin, ainsi qu'une ouverture sur un domaine qui leur appartient et dont ils ignorent bien souvent les richesses.



LE MAÎTRE DE MUSIQUE DOIT CONVAINCRE

Cette démarche requiert beaucoup de patience et autant de doigté, car le maître de musique doit toujours garder présent à l'esprit qu'en œuvrant dans le domaine du sensible, il marche sur des œufs. La question qu'il se posera à chaque instant sera non pas *ont-ils compris* ? mais *ont-ils senti* ? Et si l'on veut qu'ils sentent, il est indispensable que règne un climat de confiance réciproque, sans lequel aucun échange n'est possible. Un type d'enseignement donc très particulier, qui touche au fond de l'être humain. « Ce qui fait la différence fondamentale entre la musique et les mathématiques, disait Frank Martin, c'est qu'en musique la réussite est beauté, alors qu'en mathématiques, elle est vérité. La vérité mathématique n'est pas discutable, elle s'impose ; la beauté, cette sorte de vérité artistique, doit convaincre. » Le maître de musique doit convaincre, oui ! Et s'il veut convaincre, il doit peu à peu rendre l'autre disponible et le considérer comme un être sensible et susceptible de cultiver les « territoires en friches qu'il a en lui ». Jean Genet dit à propos de l'enseignement qu'il s'agit de « t'enflammer, non de t'enseigner » ; j'aime ajouter que l'on enseigne ce que l'on est, non ce que l'on sait. On ne répétera toutefois jamais assez que l'enseignement de la musique est un métier extrêmement difficile, et qu'il peut arriver à chaque maître de sortir écoeuré de sa salle de classe. Certains s'y sont même « cassés les reins ».

IL NE S'AGIT PAS DE DONNER TOUJOURS AUX ENFANTS CE QU'ILS AIMENT

Une bonne partie des jeunes que j'accueillais dans ma salle de musique était nourrie dès sa plus tendre enfance au biberon d'une musique pauvre à la fois mélodiquement, harmoniquement et rythmiquement. On ne mesure pas assez l'impact de cette banalisation. Combien de fois n'ai-je pas eu l'impression de devoir chasser des grandes bottes de pêcheur pour remonter à contre-courant le flot de la médiocrité, alimenté et entretenu sans scrupules par des fabricants de musique qui n'ont d'autre souci que le profit – et qui l'avouent eux-mêmes ! Pourtant, il existe encore d'authentiques créateurs dans l'univers des musiques dites « actuelles » (cabaret-théâtre, musique de scène, chanson, jazz...), sans oublier les richesses colorées de nombreux folklores. Mais ces musiques étouffent malheureusement, elles aussi, sous le poids des musiques commerciales.

Je suis d'avis que dans l'enseignement, comme dans la vie en général, il ne s'agit pas de donner toujours aux enfants ce qu'ils aiment – ou croient aimer – mais ce dont ils ont besoin. Cette règle est vraie pour la nourriture : pourquoi ne le serait-elle pas pour la musique ? Or de quoi l'enfant (et l'adulte !) a-t-il besoin sinon d'amour, de reconnaissance, de dialogue avec son entourage, bref, d'affection ? Tout le monde recherche l'affection ! Les jeunes ont besoin de s'éclater : c'est parfaitement normal. Je réclame simplement pour eux une nourriture équilibrée. Et l'un n'empêche pas l'autre : la consommation occasionnelle de ces musiques « simplistes » n'est pas dangereuse pour l'organisme, pour autant qu'on l'enrichisse avec des plats de qualité... qui ne nourrissent pas que l'estomac. Certains « chantent faux » ? J'ai horreur de cette expression ! Je n'ai jamais compris pourquoi on continuait à l'utiliser alors qu'elle est insensée et nuisible. On ne dit pas d'un enfant qu'il « écrit faux », mais qu'il « a de la peine en orthographe ». Et on sous-entend par là qu'il est susceptible de faire des progrès. Alors disons une bonne fois pour toutes « j'ai de la peine à chanter juste »... et vous verrez qu'on y arrive !

PERMETTEZ-MOI UN DÉTOUR...

Il m'est souvent arrivé de demander à mes élèves ce qu'ils montreraient de Lausanne à des étrangers s'ils ne disposaient que d'une demi-journée, et à chaque fois ils me répondaient « la cathédrale », « le bord du lac », « Sauvabelin ». Dans 80% des réponses, la cathédrale venait en première position. Pourquoi ? Certainement parce qu'ils étaient sensibles – sans parvenir à l'exprimer – au rythme, à l'harmonie, aux lignes architecturales qui la caractérisent : trois mots indissociables de la musique. Je leur faisais alors remarquer qu'en une demi-journée, ils ne parviendraient à faire que très partiellement le tour de l'édifice, mais que l'essentiel demeurerait qu'ils y soient entrés une fois. Et j'ajoutais que celui ou celle qu'ils y auront conduit s'en souviendra certainement, et décidera peut-être un jour d'y revenir. C'est exactement la même chose avec la musique : une musique dans laquelle je leur propose d'entrer, comme eux pousseraient la porte de la cathédrale de Lausanne devant les pas de leur visiteur imaginaire, mais une musique que l'on n'a pas le temps de visiter dans les moindres détails. Libre à eux, ensuite, d'y revenir. Mon but, lui, est atteint : les rendre sensibles à ses multiples richesses.

MUSEC ACTUELLE

«Je suis violoniste»

«Je suis pianiste»

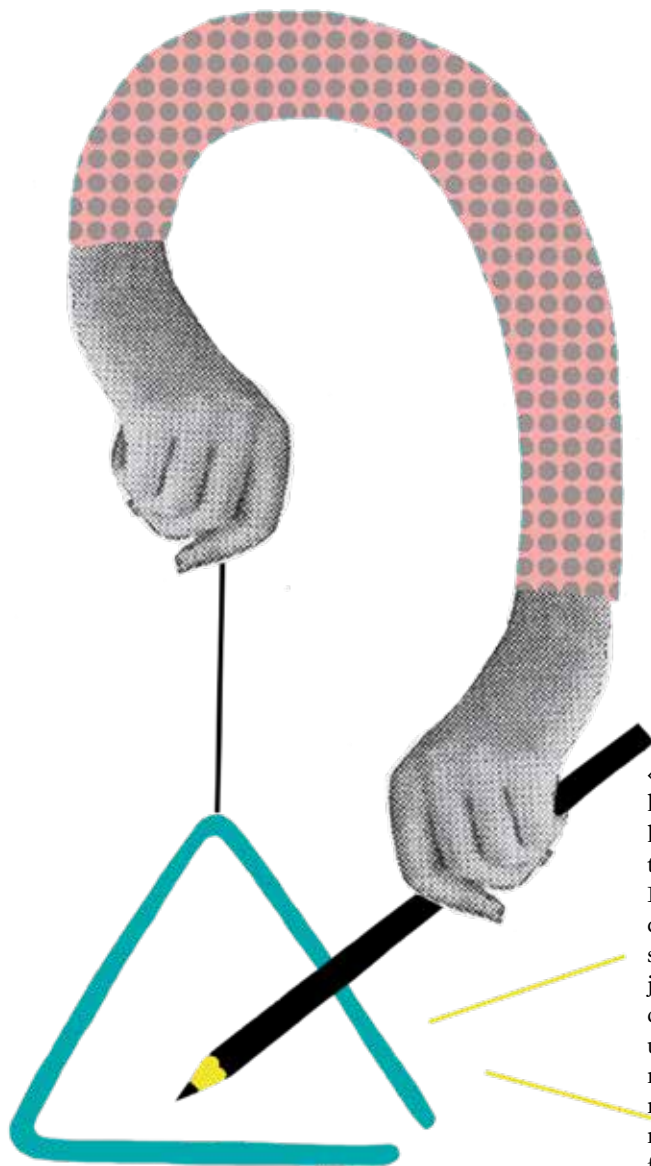
«Je suis chanteur»

Responsable pédagogique de la filière «Musique à l'école» (MUSEC) depuis 2011, Nicolas Raymond admet que l'on entend souvent ces dires, alors que la vocation de musicien peut se traduire autrement que par le choix d'un seul instrument.

«La particularité de la filière MUSEC est d'être généraliste. Outre un instrument principal, elle permet d'étudier le piano, le chant, l'accompagnement de chansons, la direction de chœur, ainsi que d'autres disciplines très variées. L'envie d'être polyvalent transcende la matière. Faire le choix de MUSEC, c'est miser non pas sur la virtuosité, mais sur le plaisir d'enseigner, de mener des groupes et des projets. Il y a dans la vocation de l'enseignant de musique le désir non seulement de transmettre, mais aussi de devenir un véritable acteur culturel de sa région, comme je le fais notamment moi-même au sein de nombreuses organisations musicales et pédagogiques. Je suis passionné et je souhaite à mes étudiants et futurs collègues d'être habités par la même ferveur.»

Sous la bannière «MUSEC», la formation des enseignants de musique à l'école, proposée successivement par l'HEMU puis par la HEP, a la cote. Les étudiants sont principalement vaudois et fribourgeois, mais viennent aussi d'autres cantons et même de France pour tenter d'obtenir les précieux diplômes qui leur permettront d'enseigner dans toute la Suisse.

Vocation ou plan de carrière, l'étudiant MUSEC n'est pas là par hasard. La prédisposition à devenir enseignant de musique à l'école a pu être alimentée de longue date par de vraies motivations comme l'envie de revaloriser les cours de musique qu'il a souvent lui-même vécus comme un cauchemar, ou comme la passion de l'enseignement souvent résultante quant à elle d'excellents souvenirs de la musique à l'école. Pour «les autres» – musiciens chevronnés – le choix de cette voie est souvent stratégique en vue de s'assurer de plus amples débouchés à la fin de leurs études. Que l'on



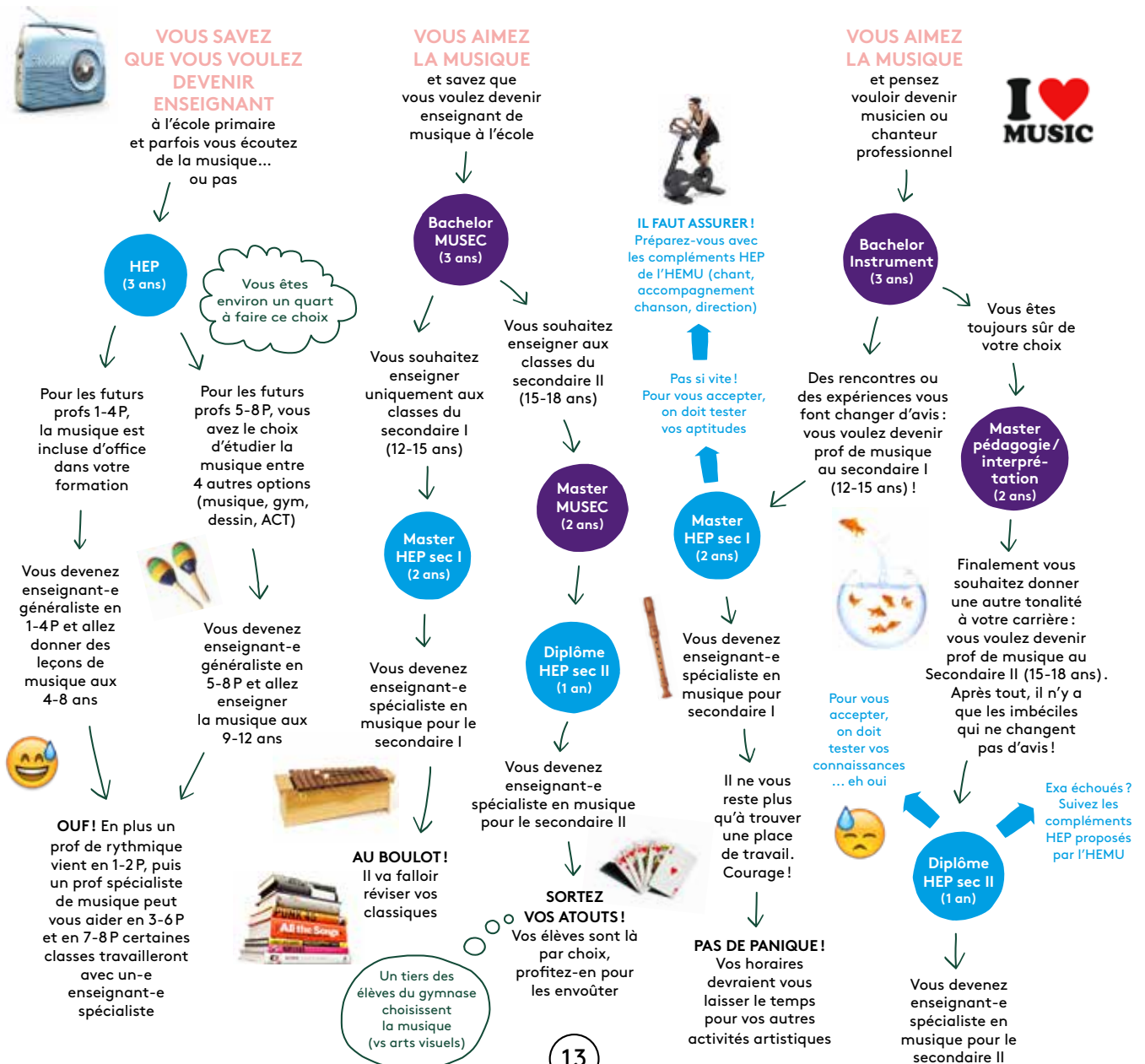
s'entende, cela n'en fera pas pour autant de moins bons professeurs, mais très certainement des professeurs hyperactifs s'investissant tant dans l'enseignement que dans d'autres activités artistiques personnelles.

Le parcours qui semble le plus évident pour devenir enseignant de musique à l'école obligatoire est la formation Bachelor puis Master en filière MUSEC, proposée par l'HEMU, qui se voit complétée ensuite par un diplôme pédagogique HEP. Toutefois, bien d'autres variantes sont possibles, comme tend à montrer le dessin ci-dessous.



Nicolas Reymond, responsable pédagogique de la filière MUSEC

ET SI JE DEVENAIS PROF DE MUSIQUE ?



JEAN-PIERRE CHOLLET

L'ÉLOGE DE LA POLYVALENCE



À l'instar des autres maîtres de musique interrogés dans ce dossier, Jean-Pierre Chollet en revient toujours à l'essentiel lorsqu'on le fait parler de ses responsabilités *administratives*. Le terme n'est certes pas des plus envoûtants, mais c'est bien de cela que l'on parle lorsque l'on coordonne, comme il le fait, les filières « Musique à l'école » (MUSEC) à l'échelon romand. L'essentiel ? La musique ! « J'ai fait mes premières études musicales à l'époque de l'ancienne

Ecole normale, au temps où l'on formait de futurs enseignants-musiciens à coup de cinq heures hebdomadaires, avec chant choral, plain-chant, théorie, direction, piano, orgue... Aujourd'hui le monde a totalement changé, comme la mission des HEP. »

Une chose toutefois demeure : le profil requis des enseignants du secondaire I. Pour Jean-Pierre Chollet, ces maîtres doivent être d'abord des musiciens polyvalents, capables de *faire* autant que d'expliquer : des instrumentistes de bon niveau, pas forcément des virtuoses, pouvant être issus tant du milieu classique que du jazz ou des musiques actuelles. « Le niveau certificat suffit, mais il s'accompagne de nombreuses compétences parallèles, dans des domaines aussi divers que le chant, la direction, l'accompagnement de chansons au piano, la percussion ou les disciplines théoriques. Les aspirants MUSEC sont tout sauf ces « sous-étudiants » que l'on moque parfois, simplement *d'autres* étudiants, au champ d'activité plus vaste que leurs collègues. La formation qu'on leur offre doit les y préparer : leur donner les moyens de devenir ces « bonnes à tout faire » capables de monter un orchestre de bric et de broc avec les enfants de leurs classes, d'arranger des chansons, d'animer une école. » Et de citer – non sans une légitime fierté – l'exemple du Cycle d'Orientation de la Gruyère qui entretient pas moins de deux

Un éclairage musicologique me semble pertinent pour des enseignants qui doivent aujourd'hui accompagner leurs élèves dans leurs travaux de maturité.

JEAN-PIERRE CHOLLET

QU'EN EST-IL

DU CÔTÉ DE L'ECAL ?

PARMI LES NOMBREUX DOMAINES ENSEIGNÉS

au niveau Bachelor (allant du design industriel à la communication visuelle en passant par le cinéma), c'est le cursus Arts visuels qui semble être le plus en phase avec une orientation future dans l'enseignement. Encore faut-il savoir de quel enseignement l'on parle car, au niveau académique, de nombreux étudiants de toutes sections deviennent assistants pédagogiques – un rôle leur permettant de suivre le travail des étudiants – que ce soit dans cette même école ou une institution similaire. Pour ce faire, pas besoin de faire la HEP, la carrière ayant valeur de titre – c'est une exception vaudoise.

EN CE QUI CONCERNE LES ACTIVITÉS PÉDAGOGIQUES

à l'école obligatoire, la filière des Arts visuels semble être traditionnellement la plus indiquée. Pourquoi donc cela ? Ce cursus a pour projet en effet de « donner le plus d'armes possibles pour penser le monde », image Stéphane Kropf. En tant que responsable du département, il s'engage en permanence pour ne pas trop formater ni hiérarchiser ce cursus. « La question de la transmission est centrale. Aussi bien pour moi qui suis artiste et enseignant que pour mes élèves. Peut-être est-ce de la pudeur, mais je n'en connais aucun qui ait avoué dès le début vouloir devenir enseignant ».

PENSER LE MONDE AU SENS

LARGE, philosophique et technique, et donner un maximum de liberté créative : c'est dans cette optique que se créent par exemple de nombreux *artists run space*, espaces informels gérés par de jeunes artistes, le plus souvent encore étudiants. « Récemment, deux femmes membres de Pazioli (situé à Chavannes-près-Renens) ont été invitées à donner un cours à de jeunes élèves. Pour ce faire, ils ont dû inventer leur propre méthodologie. Ce fut une révélation pour eux qui disaient auparavant ne pas être intéressés par ce domaine. » Manier plusieurs casquettes semble donc être devenu la norme également dans les arts visuels.



SABINE CHATELAIN &
CHARLOTTE LE GLOU

APPRENDRE À FAIRE APPRENDRE : LA MUSIQUE À LA HEP

chœurs (dont l'un créé par lui), un ensemble instrumental de 120 élèves, un ensemble d'accordéonistes, un orchestre à cordes, un ensemble de percussions et deux groupes de musiques actuelles, et n'a par conséquent pas besoin de faire venir de l'extérieur des forces vives pour animer ses fêtes.

Sous cet angle, Jean-Pierre Chollet estime que le modèle de l'HEMU correspond parfaitement aux besoins du terrain – car au-delà de la réglementation de la Conférence intercantonale de l'instruction publique – CDIP, il faut préciser que les cantons, fédéralisme oblige, gardent le contrôle de l'organisation de l'enseignement à l'école publique. « L'HEMU propose un cursus MUSEC spécifique dès le niveau Bachelor, alors que dans d'autres cantons, un Bachelor en musique suffit pour s'engager dans la formation pédagogique – portée à Fribourg par un institut universitaire (le CERF), à Genève par l'IUFE, et par la HEP dans les cantons de Vaud et du Valais. Cela permet aux étudiants d'affûter leurs outils d'enseignants *polyvalents* dès les années de Bachelor. »

QUID DU SECONDAIRE II ?

Si là encore la polyvalence reste le maître-mot, Jean-Pierre Chollet milite en faveur de l'introduction d'une part de musicologie dans le plan d'études Master MUSEC. « Un tel éclairage me paraît pleinement pertinent dès lors que les enseignants du gymnase sont amenés à accompagner les élèves dans la réalisation de leurs travaux de maturité. Cela fait plusieurs années que l'HEMU s'engage dans cette direction avec le bon espoir d'aboutir tout prochainement. Les discussions sont bien engagées avec la Faculté de musicologie de l'Université de Fribourg, sur une base d'environ 30 crédits – soit un quart du volume ECTS que totalise le plan d'études Master – et un programme large, embrassant l'histoire de la musique comme les outils de recherche et de transmission. L'idée à l'avenir est de pouvoir ouvrir ce complément musicologique à tous les étudiants de la filière MUSEC, de dépasser aussi ce qui a pu opposer parfois l'Université à la Haute école. » Du concret et du rêve : deux carburants essentiels pour avancer !

Se demander comment enseigner, comment mettre l'élève en contact avec la musique, est un questionnement passionnant et sans fin.

SABINE CHATELAIN

Dans « maître de musique », il y a *musique* mais aussi *maître*. Ce qui implique une capacité à *faire apprendre* la musique aux élèves. Les futurs enseignants spécialistes du secondaire complètent ainsi leur formation par un enseignement de la didactique porté à la Haute école pédagogique vaudoise (HEP) par Sabine Chatelain et Gérald Guillot – enseignement dispensé depuis quatre ans pour l'ensemble de la Suisse romande à l'exception de Fribourg. Les enseignants du primaire, de leur côté, s'ils réalisent l'entier de leur formation (y compris musicale) à la HEP, ont la possibilité (voire l'obligation selon leur niveau d'enseignement) d'acquérir une formation instrumentale, dont la responsabilité est déléguée à l'HEMU et la coordination assurée par Charlotte Le Glou. Tour d'horizon de ces différents cursus avec leurs responsables, dont on salue au passage la capacité à rester claires (et motivées) face à tant de subtilités administratives !



LE DÉBUT DU CURSUS SCOLAIRE

Dans les premières années de l'école primaire (1-4 P / 4-8 ans), « c'est là sans doute que l'enjeu est le plus délicat, concède Sabine Chatelain. Car pour les enseignants de ces quatre premiers niveaux, la musique est obligatoire au même titre que les douze autres matières au programme, et cela même si ceux-ci n'ont jamais touché un instrument de leur vie... À nous dès lors de les encourager à exploiter au maximum l'offre multiple mise à disposition par la HEP. Les ateliers de savoirs disciplinaires permettent d'acquérir les fondements des savoirs musicaux lors de la première année. On leur offre également un cours facultatif d'instrument (flûte à bec, guitare ou piano). Ces pistes permettent

aux étudiants 1-4 P de se mettre à niveau et de nous arriver aussi bien armés que possible en deuxième année pour les cours de didactique. Car si leur dotation reste plutôt modeste (deux heures hebdomadaires aux semestres 3 et 5 pour deux fois 3 crédits), une trop grande différence de niveau peut s'avérer préjudiciable au bon fonctionnement de l'enseignement. Ce n'est pas tout : en troisième année, à l'instar de leurs collègues des niveaux 5-8 P et du secondaire, ils peuvent prendre part aux modules d'approfondissement – le Chœur ou le Groupe vocal et instrumental HEP – et aux modules interdisciplinaires – « Art vocal et scénique », « Musique et mouvement » et « Créativité Musique – Arts visuels » – afin d'asseoir plus solidement encore leurs connaissances. »

MUSIQUE À L'ÉCOLE POUR LES 8 À 12 ANS

La situation est moins problématique pour les années 5 à 8, dès lors que les enseignants ne doivent enseigner « que » 11 matières en faisant le choix de 2 parmi 4 à option : 4 disciplines au sein desquelles figure justement la musique, aux côtés de l'éducation physique, des activités créatrices et manuelles / arts visuels et de l'anglais. Ceux qui font le choix de la musique vont suivre un enseignement instrumental de deux ans (voire trois sur demande), qui fait l'objet d'un examen au terme du 3^e semestre, ainsi qu'une formation didactique plus conséquente en 2^e et 3^e année (quatre heures hebdomadaires au semestre 3 et deux heures au semestre 6). Le choix instrumental, de son côté, se limite à la guitare et au piano.

Ces cours d'instrument étant assurés par l'HEMU, une coordination est indispensable. En charge de cette dernière, Charlotte Le Glou prend sa mission très à cœur. « Appelée à devoir concilier au quotidien les programmes de la HEP, les disponibilités des professeurs de l'HEMU et les profils multiples des étudiants, j'essaie de tirer profit de cette position « médiane » pour renforcer les liens entre les deux

institutions. Afin de familiariser chacun avec les spécificités de l'autre – en particulier des cursus pas toujours simples à comprendre –, j'aime à varier les lieux de séances. » La coordinatrice est elle-même active comme intervenante musicale en classe (une activité manifestement plus développée dans sa France natale qu'en Suisse) et les futurs enseignants du primaire qu'elle a charge d'aiguiller en profitent. « Lors des séances d'information, j'aime à prendre ma guitare pour leur montrer ce que l'on peut faire avec en classe. L'objectif principal – « réglementaire » – est certes d'être capable d'accompagner des chansons, mais la musique peut également rythmer d'autres activités. »

Pratiquant elle-même les trois instruments, Charlotte Le Glou se fait un point d'honneur de ne pas influencer les étudiants dans leur choix : « Ce sont des adultes responsables, avec leurs envies et leurs moyens. Mon rôle est de les motiver et, plus souvent encore, de les rassurer. On n'a pas présent à l'esprit lorsque l'on pratique un ins-

À nous de leur donner confiance, en leur montrant que ce n'est pas tant leur niveau mais la valeur éducative qu'ils accordent à la musique qui importe pour leur enseignement futur.

CHARLOTTE LE GLOU

trument depuis petit que ce n'est pas évident de commencer adulte, et plus encore lorsque l'on ne s'est jamais retrouvé dans la configuration très particulière du cours individuel, seul face au maître. Avec le temps, les professeurs de l'HEMU ont assimilé cette dimension : se retrouver par exemple face à des étudiants en reconversion professionnelle, qui appréhendent cet



apprentissage. À nous non seulement de tenir compte des particularités de leur parcours – en les laissant organiser leurs 6 heures de cours à suivre par semestre, en mettant aussi à leur disposition à la HEP des salles d'exercice équipées de pianos et de guitares –, mais également de leur donner confiance, en leur montrant que ce n'est pas tant leur niveau mais la valeur éducative qu'ils accordent à la musique qui importe pour leur enseignement futur. »

ENSEIGNEMENT MUSICAL AUX 12 À 18 ANS

En continuant à grimper dans les degrés, le profil de l'enseignant de musique change. Du généraliste pour le

SCIENTES DU SPORT DE L'UNIL

ÊTRE DOUÉ EN SPORT NE SUFFIT PAS pour devenir «prof de sport». L'habit ne fait en effet pas (souvent) le moine car c'est au sein de la Faculté des Sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne (UNIL) que les futurs enseignants en activités sportives devront faire leurs gammes. Le chemin n'est pas de tout repos : dans le canton de Vaud, le Baccalauréat universitaire ès Sciences en sciences du sport et de l'éducation physique, véritable formation interdisciplinaire préalable, s'inscrit comme le premier passage obligé, avant de pouvoir passer par la case HEP. Le cursus proposé par l'ISSUL (Institut des Sciences du Sport de l'Université de Lausanne) – une formation de 180 crédits ECTS composée de la majeure en sciences du sport et de l'éducation physique (120 crédits) et de l'une des nombreuses mineures à choix – est aussi hétérogène qu'intense : parmi les cours obligatoires, on retrouve de la physiologie, de la statistique, mais

aussi de la neuroscience comportementale ou encore de la biomécanique.

ET LA PRATIQUE SPORTIVE DANS TOUT CELA ?

Elle est bien présente durant les trois ans du Bachelor, ce plutôt deux fois qu'une (un cours annuel vaut la moitié d'un autre cours académique classique). Agrès, basket-ball, sports de combat, natation, tout y passe ou presque. Une partie des vacances universitaires est dévolue aux camps de formation, des sports de neige aux Diablerets aux sports de renvoi à Macolin. Ultime exigence : il faut également être en mesure d'enseigner une seconde branche dans le programme scolaire. Un véritable parcours du combattant, qui débouche de plus en plus d'ailleurs sur d'autres voies professionnelles telles que les activités physiques adaptées, l'entraînement de haut niveau ou des organisations internationales.

primaire, on passe au spécialiste pour le secondaire, autrement dit : à l'étudiant MUSEC. Un étudiant dont le savoir disciplinaire est acquis hors les murs de la HEP – à l'HEMU – et qui vient couronner son cursus par une formation didactique à la HEP – de deux ans pour le secondaire I (9^e-11^e HarmoS) et d'une année pour le secondaire II (gymnase). « Chaque musicien, quel que soit son niveau, va devoir se poser la question de comment amener la musique en classe, comment mettre l'élève en contact avec la musique, explique Sabine Chatelain. C'est un questionnement passionnant et sans fin. À la HEP, les étudiants MUSEC n'acquièrent pas de nouvelles connaissances musicales, mais apprennent à intégrer ce qu'ils savent déjà dans un contexte scolaire, à transformer des savoir-faire experts en savoirs à enseigner. » La didactique de la musique est dotée de 6 crédits par semestre (avec d'abord un tronc commun puis des enseignements spécifiques pour le secondaire I et le secondaire II) et sa formation a la particularité depuis quatre ans de regrouper tous les étudiants de Suisse romande, à l'instar de celle de plusieurs autres disciplines à faibles effectifs, comme par exemple l'histoire de l'art, la chimie, le grec et le latin, ou

l'informatique. « Nous nous déplaçons chaque vendredi après-midi avec tous les participants du programme sur les lieux d'études respectifs de chacun – Lausanne, Genève, Saint-Maurice ou Bienne (BEJUNE) – et cette mise en contact « physique » avec d'autres environnements d'enseignement s'avère extrêmement enrichissante : les filières sont si différentes d'un canton à l'autre, les parcours si contrastés. Un étudiant de l'HEMU ne sait pas forcément comment l'enseignement de la musique à l'école obligatoire se passe à Genève... et l'on ne parle pas de l'organisation même de l'enseignement de la musique dans les classes, qui malgré HarmoS demeure tributaire des spécificités cantonales – avec par exemple une disparité de la musique en 11^e à Genève et en 10^e à Neuchâtel. »

À la didactique viennent s'ajouter de nombreux autres cours théoriques, ainsi qu'une importante formation sur le terrain sous la forme de stage(s) et un mémoire de fin d'études (qui peut porter ou non sur la didactique). Il existe deux types de stages à choix selon l'âge et l'expérience de l'étudiant : le stage A en binôme et le stage B à responsabilité (c'est-à-dire seul face à une classe). « Chaque canton, là encore, a ses spécificités, témoigne Sabine Chatelain. Dans le canton de Vaud, mes visites sont formatrices : j'accompagne les étudiants et leur donne des pistes pour faire le lien entre théorie et pratique. Même si l'enseignement disciplinaire est en principe absent de cette formation, je me permets, lorsque m'apparaissent certaines lacunes, de leur suggérer des compléments. Poursuivre en parallèle son apprentissage musical est de toute façon encouragé, tant les axes de compétences sont contrastés entre les étudiants et les cantons – certains privilégiant la pratique, d'autres une connaissance plus muscologique. »





MOYENS D'ENSEIGNEMENTS

Aujourd'hui comme hier, la filière MUSEC met un accent particulier sur le chant et la direction chorale. Et pour cause : historiquement, les doyens de la formation – Robert Mermoud, Etienne Bettens, Dominique Gesseney, Roland Demiéville – étaient tous chefs de chœur. Quant aux diplômés, nombreux sont ceux qui ont marqué cet art de leur empreinte. Resté célèbre pour ses ouvrages consacrés à l'histoire musicale vaudoise, Jacques Burdet a été,

par exemple, le premier en 1931 à se voir décerner le titre de maître de musique par le Conservatoire de Lausanne. Le manuel scolaire de chant est ainsi l'un des outils d'enseignement les plus employés dans les classes vaudoises. Petit tour d'horizon non exhaustif des ouvrages officiels d'enseignement de la musique dans le canton de Vaud qui ont accompagné plusieurs générations d'élèves et sont parfois restés gravés dans les mémoires.



HIER...

- 1839 **Recueil de chants et chœurs** à deux ou trois voix égales, et à trois ou quatre voix mêlées, sur des sujets religieux, moraux et patriotiques (Louis Corbaz)
- 1876 **L'École musicale** (Charles-Césaire Denéréaz, Charles Blanchet, Fridolin Hoessli)
- 1923 **Chante jeunesse!** (Gustave Doret)
- 1949 **L'accord parfait** (Jacques Burdet)
- 1969 **À la découverte de la musique** (Jean-Jacques Rapin)
- 1978 **Chanson vole 2 bleu**, Chanson vole 2 brun
- 1993 **Chanson vole 1 rouge**, Chanson vole 2 vert

AUJOUR'HUI

- 2006 **Le jardin des chansons** 1-2 P
- 2008 **La fête aux chansons** 3-4 P
- 2013 **La foire aux chansons** 5-6 P (Roland Demiéville)
- 2014 **Planète musique** 9-10-11 H
- 2016 **Le festival des chansons** 7-8 P (Roland Demiéville)

ET DEMAIN

- 2018? **Découvrir la musique** (Antonin Scherrer, Guy-François Leuenberger, Nicolas Reymond)
une application pour supports numériques connectés est en cours de création

ISABELLE FAVRE PRALONG

LA MUSIQUE AU GYMNASSE: OUVERTURE ET LIBERTÉ

Maitresse de musique au Gymnase de Beaulieu depuis 2003, présidente de la Conférence cantonale des chefs de file de musique et responsable de la supervision des travaux de Master MUSEC, Isabelle Favre Pralong est au cœur du « système ». Si elle en maîtrise toutes les subtilités, on sent que c'est de passion qu'elle souhaite d'abord parler, de cette « chance de faire ce métier » et de « former le public de demain en construisant sa culture par l'écoute et la pratique ». Elle a enseigné durant sept ans au secondaire I et mesure sa chance d'avoir face à elle au quotidien des jeunes qui ont fait le choix d'être là. Une chance qu'elle cultive en profitant des moyens mis à disposition par l'Etat pour inciter ses élèves à pousser de nouvelles portes : « Le Passculture (billets à Fr. 8.- pour assister à des spectacles dans 24 lieux culturels du canton de Vaud) est une magnifique opportunité pour découvrir l'opéra, le théâtre ou le ballet, encore faut-il le mettre en valeur : le maître doit être ce vecteur de curiosité, de stimulation, sans lequel les jeunes n'osent pas faire le pas. » Pour que circule l'information, Isabelle Favre Pralong a créé un collectif culture au sein de son gymnase.

Dans la pratique, au-delà des options spécifiques et autres maturités spécialisées évoquées plus loin, les gymnasiens du secondaire II sont astreints à un enseignement artistique de base de deux heures hebdomadaires sur deux ans, pour lequel ils ont le choix entre les arts visuels et la musique. Un tiers d'entre eux choisissent la musique. Le programme est généraliste, articulé autour de trois piliers : pratique, théorie et culture. « Dans la ligne du plan d'études du secondaire I, un accent particulier est mis sur la pratique. Pays de chorales, le canton de Vaud encourage la culture de la voix – notre instrument à tous ! – et plus particulièrement sa pratique d'ensemble. Car chanter à plusieurs, c'est savoir être en groupe, trouver sa place, écouter, et peut-être plus tard intégrer une chorale. »

LE MATÉRIEL DE COURS ?

« Chacun le fabrique à sa guise, en s'appropriant ce qui existe sur le marché tout en gardant présents à l'esprit les objectifs principaux tracés par le plan d'études. Contrairement à nos collègues valaisans, nous n'avons aucune liste d'œuvres préétablie à écouter durant l'année : chacun a

son parcours et donc sa démarche propre. J'apprécie cette liberté, elle fait que nos journées ne sont jamais pareilles. Venant des lettres, je vais peut-être privilégier une approche textuelle de la chanson, tandis que d'autres vont se concentrer sur la mélodie ou l'instrumentation. »

Des compétences « de base » apparaissent toutefois nécessaires à l'aune des deux décennies d'expérience d'Isabelle Favre Pralong, au-delà des diplômes requis pour le poste : « Le maître de musique doit être polyvalent. Il est un animateur capable de passer avec aisance d'un rôle à l'autre, maîtrisant la direction chorale, l'accompagnement au piano et les petits arrangements. Au gymnase, il doit aussi pouvoir accompagner les élèves dans leurs travaux de maturité, qui peuvent être d'ordre réflexif comme créatif. Ces derniers ont particulièrement la cote actuellement, encouragés peut-être par cette volonté que l'on rencontre dans les écoles comme à l'Etat de soutenir les projets artistiques et événementiels débordant du cadre scolaire. »

Cette ouverture se manifeste en amont dans les cursus eux-mêmes, qui n'ont sans doute jamais été aussi diversifiés. Sans entrer dans trop de détails, mentionnons au menu de ces « maturités à la carte » deux exemples révélateurs de cette flexibilité. D'abord la filière maturité à option spécifique musique. Au-delà de l'enseignement musical de base évoqué plus haut, les élèves se voient dispenser quatre heures d'enseignement musical supplémentaires durant les deux premières années et cinq heures durant la dernière, et ils sont sanctionnés au terme du cursus par un examen écrit et oral qui évalue leurs compétences en solfège, pratique instrumentale et chantée, analyse et culture musicale. « Cette formation, qui colore leur maturité d'une teinte artistique, n'est soumise à aucun prérequis, mais en raison des exigences logiquement plus élevées, elle est généralement embrassée par des musiciens ou



Former le public de demain en construisant sa culture par l'écoute et la pratique.

ISABELLE FAVRE PRALONG

Je suis contente d'avoir un cours de musique dans la semaine, en plus c'est le matin, ça nous réveille tranquillement...

de bons amateurs.» Autre alternative : l'option artistique musique ouverte aux gymnasiens en filière culture générale, qui se traduit par six heures hebdomadaires durant les deux dernières années : « Souvent méconnue, elle permet aux élèves qui satisfont aux conditions d'admission de poursuivre ensuite leur cursus et d'obtenir une maturité spécialisée musique qui leur donne accès au pré-HEM, voire à la HEM. Les autres pourront s'orienter vers une profession en lien avec la musique, ou plus simplement tirer profit de cet enrichissement disciplinaire.»

NOËLLE REYMOND

L'EXPÉRIENCE PLEINE DE PROMESSES DES CLASSES DE CORDES



On évoque toujours le chant, mais l'orchestre peut également se révéler un fantastique catalyseur d'écoute et de socialisation pour de jeunes enfants en milieu scolaire. L'expérience pilote des classes de cordes conduite depuis 2008 dans plusieurs écoles lausannoises par Noëlle Reymond et Anne-Thérèse Bieri sous l'égide de l'École sociale de musique (ESM), en est une belle démonstration. Elle n'en demeure pas moins fragile de par les aléas des dotations horaires et tributaire des

contingences du cadre scolaire dans lequel elle s'inscrit.

C'est à l'étranger que Noëlle Reymond, contrebassiste et professeur à l'ESM, est allée glaner l'idée et les bases de ce qu'elle transmet aujourd'hui à Lausanne. Et pas uniquement dans le fameux « El Sistema » vénézuélien auquel on pense de prime abord. « L'orchestre en classe est une pratique extrêmement répandue aux Etats-Unis et dans les pays anglo-saxons, où le système scolaire est très différent du nôtre. J'ai pu m'en rendre compte par moi-même lors d'un cours de formation continue entrepris l'an dernier. Outre-Atlantique, l'initiation commence dès les degrés élémentaires, puis, s'ils choisissent l'orchestre, les enfants pratiquent tous les jours jusqu'à la High School. En

Un contact inédit avec un instrument auréolé d'une longue tradition et dont la manipulation requiert un soin qui participe lui aussi de l'apprentissage.

NOËLLE REYMOND

«MUSIC TEACHER»

À L'AMÉRICAIN

Les Etats-Unis ont beau être à la fois le plus grand exportateur mondial de musique et une incroyable terre d'innovations sonores en tous genres, reste qu'en matière d'enseignement de la musique, le pays ne déroge pas à certaines règles très strictes. Voire bien plus contraignantes qu'en Suisse. Sans diplôme en musique, en éducation musicale ou en éducation élémentaire avec une orientation dans le domaine, aucune école ne daignera vous embaucher. Mais heureusement : les lieux de formation existent presque partout dans le pays. Reste que la concurrence est rude, notamment au sein des universités ou collèges les plus prestigieux. Et n'attendez pas que vos jeunes élèves soient davantage concernés par la musique. C'est par exemple le terrible défi qu'a dû relever Glenn Holland, héros de la comédie dramatique *Professeur Holland* (Stephen Herek, 1996). Comme souvent aux Etats-Unis, la fiction est fascinante mais la réalité est nettement moins amusante – prenez par exemple les mythiques *Le Cercle des poètes disparus* (Peter Weir, 1989) ou *Good Will Hunting* (Gus Van Sant, 1998) dans le cas très similaire de la littérature. Dans le cinéma américain, le professeur de musique est donc cet être qui a du talent mais pas assez de chance pour percer avec son art. Il se résout le plus souvent à entrer dans l'enseignement et finit par affronter un système, des collègues, ou des suppressions de cours injustifiées, à l'instar du drame *Music of the Heart* (Wes Craven, 1999) qui valut à Meryl Streep d'être nominée aux Golden Globes. Plus récemment dans *School of Rock* (Richard Linklater, 2003), le déluré Jack Black prenait les traits d'un artiste raté devenu un peu par hasard chef de file d'une véritable école de musique rock... dans son propre appartement. Ce sans aucun certificat mais avec beaucoup de débrouille.

Europe, cette pratique s'est développée dans les années nonante en Allemagne sous l'impulsion d'un disciple de Paul Rolland ; elle a donné naissance notamment à un mouvement baptisé « JeKi » (pour « Jedem Kind ein Instrument »). C'est suite à sa découverte en Suisse allemande que j'ai décidé de me former à Berlin en 2008 puis de l'importer à Lausanne. Pour ce faire, j'ai pu bénéficier du soutien de feu Olivier Faller, le directeur de l'ESM d'alors, d'Yvan Rumpel, collaborateur pédagogique au sein de la Direction générale de l'enseignement obligatoire, et de la Fondation Enfant et Musique, fondée en 1982 par Erika Hug Harke et connue

notamment pour son action en Suisse alémanique en faveur du programme « Klassenmusizieren ». »

Une première expérience est initiée l'année même dans le cadre de l'établissement scolaire de Coteau-Fleuri, sur les hauteurs de La Sallaz, un quartier caractérisé par une forte mixité sociale, à la faveur d'une rencontre avec le directeur Michel Rosselet, qui a rapidement recruté des enseignantes prêtes à relever le défi. Un partenariat entre l'ESM et l'école publique est conclu, matérialisé par deux heures d'enseignement hebdomadaire portées conjointement par Anne-Thérèse Bieri (pour le violon et l'alto) et Noëlle Reymond (en charge des violoncelles et des basses) et ouvertes aux élèves de 8 à 10 ans (5-6 P). Le succès

aidant, de nouvelles classes s'ouvrent en 2015 à Boissonnet et en 2016 à City-Blécherette. Ce qui n'empêche pas la dotation horaire d'être réduite à la dernière rentrée, passant de 2 x une heure à 2 x 45 minutes par semaine, obligeant les enseignantes à grouper les deux périodes pour ne pas perdre trop de temps lors de la mise en route.

DE QUOI PARLE-T-ON EXACTEMENT?

« D'enfants qui ne savent rien, à qui il s'agit de tout apprendre par la pratique de groupe. La première année, on travaille la pulsation, on chante avec eux, ils accompagnent en cordes à vide, improvisant des réponses à nos phrases avec les notes qu'ils connaissent. La deuxième année, on

aborde de petits morceaux, principalement en ré majeur. Lorsque l'on disposait de deux heures pleines, l'objectif était de monter une pièce à quatre voix. Aujourd'hui, je ne sais pas si ce sera encore possible avec toutes les classes. Mais l'essentiel demeure : ce contact inédit avec un instrument auréolé d'une longue tradition et dont la manipulation requiert un soin qui participe lui aussi de l'apprentissage. » Parmi les défis auxquels font face les deux animatrices : l'intégration de leurs classes de cordes dans le cadre scolaire, avec ses contingences horaires mais aussi matérielles et pédagogiques. « La réussite de notre projet est étroitement liée aux (bons) rapports que l'on parvient à nouer avec les responsables de classe, à la qualité acoustique et

MUSEC

BIENTÔT EN VALAIS ?

Sous l'impulsion d'Aurélien D'Andrès, le site de Sion de l'HEMU étudie la possibilité de proposer une filière MUSEC en Valais en collaboration avec le Conservatoire cantonal afin de préparer au mieux les candidats à l'admission aux formations de la HEP VS.

La Haute École Pédagogique du Valais (HEP VS) a pour mission d'assurer la formation professionnelle des candidats à l'enseignement pour les écoles enfantines, primaires et secondaires. Dans ce cadre, elle propose pour le niveau secondaire les formations Master SEC I et Diplôme SEC II/I-II pour toutes les disciplines enseignables, musique comprise. Une des conditions d'admission que les candidats doivent remplir pour avoir accès à ces formations consiste respectivement en l'obtention préalable d'un Bachelor (pour l'entrée en Master SEC I) ou d'un Master (pour l'entrée en Diplôme SEC II/I-II) d'une Haute école de musique. Ce qui revient à dire que tout Bachelor ou Master obtenu en Haute école de musique peut être reconnu comme donnant automatiquement accès à la HEP VS... Cette situation pose la question des compétences musicales initiales nécessaires à la pratique du métier de professeur de musique au secondaire.

Si on peut raisonnablement attendre du titulaire d'un Master en Interprétation musicale qu'il ait développé une maîtrise de haut niveau de la pratique instrumentale, on ne peut en effet pas forcément exiger qu'il ait également acquis la compétence d'accompagner des chansons au piano, de diriger un chœur de jeunes ou d'arranger une mélodie pour la faire chanter à une classe. La filière MUSEC règle ce problème en permettant à ses étudiants d'acquérir les outils spécifiques et de développer la polyvalence nécessaire au métier de professeur de musique. Elle ne se fait pas de manière concurrente aux formations de la HEP, mais permet au contraire de mieux préparer les candidats aux véritables enjeux de la profession.

Convaincu de la pertinence de la démarche, le site de Sion de l'HEMU étudie à l'heure actuelle sa faisabilité et sa viabilité financière en Valais. Une discussion est prévue avec le Conservatoire cantonal pour établir la liste des enseignements qui pourraient lui être délégués. Il s'agira ensuite de soumettre le projet au nouveau Département de l'Économie et de la Formation (DEF) du canton, dans l'espoir de pouvoir offrir l'accès à la filière MUSEC sur sol valaisan dans un délai relativement court.



Le cours de musique permet de se défouler et de s'exprimer. Il est différent des autres cours. J'aimerais bien qu'il y en ait plus durant la semaine.



Des élèves qui apprennent à jouer du violon, de l'alto, du violoncelle ou de la contrebasse à l'école publique.

spatiale des salles mises à disposition, ainsi qu'à notre capacité à donner des réponses adéquates à des questions telles que : comment maintenir la discipline ? comment inciter les enfants à travailler ? à s'exercer à la maison ? »

MUSIQUE À VENIR

Au-delà de ces considérations pratiques, Noëlle Reymond en appelle à un soutien politique accru, à l'image de celui dont bénéficient ses collègues du canton de Genève. « Ceux-ci sont venus voir ce que nous faisons, ils s'en sont inspirés pour lancer leur propre programme et l'entreprise a ensuite rapidement pris de l'ampleur. Aujourd'hui, pas moins d'une quinzaine de classes sont impliquées, avec des orchestres à cordes mais aussi à vents, ainsi que des projets ambitieux comme la création d'une œuvre contemporaine (dans laquelle je suis moi-même impliquée) ou la possi-

bilité pour les enfants de jouer des arrangements des *Quatre Saisons* de Vivaldi ou du canon de la *Première symphonie* de Mahler aux côtés de musiciens de l'Orchestre de la Suisse Romande. Les choses bougent aussi chez nous, à l'image de la création il y a cinq ans à Renens d'un orchestre à vents en classe sous l'impulsion de Daniel Vuille, mais on peut sans doute en faire davantage. »

Pour stimuler l'intérêt, un cours a été mis sur pied l'an dernier à destination des Masters de pédagogie de l'HEMU, en collaboration avec Eric Volki (de Genève) et de l'Institut romand de pédagogie musicale (IRPM), mais il n'a malheureusement pas été reconduit cette année faute de participants (et peut-être aussi de visibilité auprès des étudiants). « Pourtant je suis convaincue du bien-fondé de la démarche et de la nécessité de former des enseignants motivés à démarrer de nouvelles classes, insiste Noëlle Reymond.



Il faut simplement laisser le temps à ces classes de déployer leurs ailes – trouver leurs marques dans les quartiers, à l’image aujourd’hui du Coteau-Fleuri de La Sallaz où tout le monde connaît l’orchestre grâce à ses concerts; grâce peut-être aussi à ces enfants qui ont saisi la balle au bond et ont enchaîné après les deux ans d’orchestre avec des cours individuels d’instrument. » Un cours collectif est en effet proposé sur le même modèle à ceux qui terminent leurs deux années de classe de cordes : deux heures par semaine pour un travail en tutti ou en groupes de niveaux (partiels ou individuels), et ce jusqu’à la fin de la 8^e P. Ceux qui le désirent peuvent ensuite intégrer les cours individuels d’instrument à l’ESM.

La musique ça relaxe. Avec le cours de musique, on apprend ce que c’est vraiment la musique, parce que certaines personnes ne s’intéressent qu’aux nouveautés et ne connaissent pas les musiques passées.



LA PERPLEXITÉ DE PHILIPPE DINKEL

Le directeur de la Haute école de musique de Genève ne cherche pas à dissimuler son désappointement : pour lui, le dossier de la formation des maîtres de musique à Genève est compliqué, pour ne pas dire désespérant. La faute à un problème systémique qui dépasse largement le cadre de la musique : celui du positionnement de l'Institut universitaire de formation des enseignants (IUFE), responsable genevois en la matière et qui a érigé en clause guillotine le fait d'être inscrit en stage dans une école publique genevoise pour pouvoir démarrer sa formation didactique. «Compte tenu du nombre de places extrêmement limité à disposition dans l'enseignement secondaire et post-secondaire, les perspectives sont quasi nulles pour nos étudiants dans les années à venir. C'est la raison qui nous a poussés à mettre un terme à notre collaboration, fondée sur un accord signé au début des années 2010 et qui instituait un tuilage entre l'orientation Musique à l'école de notre Master de pédagogie musicale et

le Certificat complémentaire en didactique de la discipline et en sciences de l'éducation (CCDIDA) décerné par l'Université. La Haute école d'art et de design (HEAD) a fait de même pour des raisons similaires.»

Pour Philippe Dinkel, la balle est désormais dans le camp des politiques. «Le paradoxe de tout ce dossier, c'est que nous sommes d'un côté une HES censée être parfaitement eurocompatible, avec des titres de Bologne reconnus par la Confédération, et que de l'autre les cantons demeurent rivés à leurs prérogatives, ce qui implique en l'état qu'un futur maître de musique doit pratiquement tout reprendre à zéro en matière didactique lorsqu'il franchit la «frontière». Sans même parler d'HarmoS, qui sous-entend une étroite concertation fédérale dans un domaine – l'éducation – qui demeure l'un des derniers prés carrés des cantons...»

LES PERSPECTIVES ? «Genève ayant l'exclusivité romande d'un enseignement de la musique et de la rythmique porté par des maîtres spécialistes à l'école primaire, nous avons révisé notre plan d'études du Bachelor musique et mouvement afin de pouvoir répondre plus efficacement aux besoins du marché cantonal de l'emploi qui existe pour ce segment de formation. Sur un plan plus large, nous estimons qu'il est de notre responsabilité de prendre des initiatives également non institutionnelles dans le domaine de la transmission, en étroite concertation avec l'HEMU, notre partenaire vaudois. Le mot de «médiation» est utilisé aujourd'hui à toutes les sauces, mais je suis persuadé qu'il y a là des espaces nouveaux à investir pour les HEM. Ne sommes-nous pas l'un des seuls pays du monde à avoir ancré l'éducation musicale dans notre constitution ? Il est grand temps que nous dépassions les mesures placebo et cessions de chipoter sur le financement des écoles de musique qui forment notre relève...»

HELENA MAFFLI

UN MOT D'ORDRE EN EUROPE : COLLABORER

Le souvenir de son long et fructueux passage au sein du Conservatoire de Lausanne est encore dans toutes les mémoires. Retraitée de sa direction depuis 2012, Helena Maffli est demeurée (hyper)active sur le front de l'enseignement musical, mais à l'échelon européen. Finlandaise mariée à un Suisse et installée à Clarens, elle préside depuis 2011 l'EMU (entendez : l'Union européenne des écoles de musique), avec la même énergie qu'elle déployait jadis dans les couloirs de la

Grotte. Rencontre en forme de coup de projecteur sur l'état actuel de la formation des maîtres de musique en Europe. Un mot s'impose d'emblée dans la discussion : collaboration. Pour Helena Maffli, c'est la nouvelle la plus importante de sa présidence. Cette collaboration entre les différentes institutions européennes actives dans le domaine de la formation musicale a été rendue possible par l'existence d'un programme culturel et l'allocation dès 2007 d'un budget dédié par l'Union : on connaît Erasmus, mais de nombreux autres projets communs sont nés de cette dynamique. De quelles institutions parle-t-on ? De l'AEC

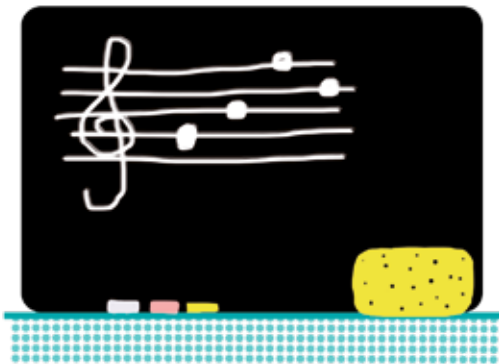


(l'Association européenne des conservatoires, académies de musique et Musikhochschulen) – la plus ancienne puisqu'elle a été créée en 1953, dans le grand mouvement européen de reconstruction de l'après-guerre ; de l'EMU, fondée en 1973 ; et de la « petite dernière », l'EAS (l'Association européenne pour la musique à l'école), lancée en 1990 et regroupant enseignants, étudiants et chercheurs en didactique. À elles trois, elles couvrent l'ensemble du champ de l'enseignement formel de la musique en Europe.

« Il n'existe non seulement aucune concurrence entre nous – même si chacun doit assurer séparément son financement – mais nous nous sommes rapidement rendu compte que nous avions besoin les uns des autres, se réjouit Helena Maffli. Parmi les preuves tangibles de cette nécessité de collaborer : le fait qu'il n'existe jusque-là qu'une seule étude européenne digne de ce nom cartographiant l'état de l'enseignement des branches artistiques à l'école. Réalisée en 2009, celle-ci est le fait du réseau Eurydice et recense les informations de 30 pays. En voyant aujourd'hui tout le bénéfice que nous retirons d'une mutualisation des ressources, je regrette que l'on n'ait pas jeté des ponts plus tôt. »

Parmi les principaux constats des institutions européennes figure la baisse généralisée du niveau des compétences musicales à l'école primaire, attestée par les maîtres eux-mêmes. « À l'échelon de l'EMU également nous nous heurtons à la rigidité des structures publiques lorsque nous tentons d'explorer les pistes de collaboration avec les écoles. Le niveau secondaire n'est pas épargné : malgré l'excellente formation des maîtres spécialisés, on y déplore le même manque de flexibilité, et cela se ressent d'autant plus fortement que le profil de l'enseignant a sensiblement évolué, grâce notamment à la profonde mutation des hautes écoles. Un état d'esprit d'autant plus regrettable que la recherche didactique dans

ce domaine existe – elle est même extrêmement poussée et ne demande qu'à être appliquée. Les sciences humaines sont en baisse partout : soit. Mais la fatalité a ses limites, j'attends de pied ferme le retour de balancier, et l'excellente collaboration entre les



différentes institutions européennes est à mes yeux un signe d'espoir dans ce sens. »

L'EXEMPLE BULGARE

Il existe quelques belles exceptions dans ce trend descendant. Parmi celles-ci : la Bulgarie, membre de l'EMU depuis moins d'une année et qu'Helena Maffli a visité avec grand intérêt. « On y assiste à un étonnant mouvement contradictoire : d'un côté la diminution du nombre des écoles de musique, de l'autre l'augmentation de la dotation de l'enseignement artistique à l'école. Cela s'explique en partie par le fait que les deux institutions dépendent de deux ministères différents et que celui de l'éducation est manifestement piloté par des gens éclairés, qui ont compris que des traditions aussi puissantes que celle du folklore bulgare peuvent être un atout essentiel pour la revitalisation de l'enseignement dans sa globalité. »

ET LA SUISSE DANS TOUT CELA ?

« Elle est très impliquée dans toutes ces associations, car la culture et l'éducation demeurent une prérogative nationale. Les rencontres se font en terrain neutre et la Suisse peut non seulement se prévaloir du très haut niveau de

On fait beaucoup de pratique comme du djembé et du chant, mais ce serait cool des fois de faire des débats sur la musique

sa formation mais également de son expérience « confédérale » en matière de gestion de structures à plusieurs niveaux (politique, linguistique...). Ne pas être membre de l'Union européenne n'a donc aucune importance. » Notre pays profitera ainsi pleinement des derniers travaux conduits conjointement par l'AEC, l'EMU et l'EAS : ceux en particulier de l'un des six

domaines du projet « Full Score » de l'AEC, mené entre 2014 et 2017, dédié aux normes de la Pre College Music Education (l'équivalent de notre pré-HEM) et de la Classroom Music Teacher Education (entendez : la formation des maîtres de musique). Les

L'excellente collaboration entre les différentes institutions européennes est un signe d'espoir dans le sens d'un retour en force des sciences humaines.

HELENA MAFFLI

résultats seront présentés dans un avenir proche par un groupe de travail auquel appartient Helena Maffli. *Last but not least* : non contente de mettre ses compétences au service de l'Europe musicienne, cette dernière travaille également à l'échelon vaudois de la FEM (dont elle est vice-présidente et responsable de la commission pédagogique), sur l'implémentation de la Loi sur les écoles de musique (LEM). Affaire à suivre !

ACCUEILLE LES ÉCOLES

AU FLON

Au-delà des cours d'instrument et de la formation des maîtres de musique, l'HEMU a conscience que pour former le public de demain, il faut aller à sa rencontre sur le terrain. C'est dans cet esprit qu'elle a lancé la série de concerts «Musique entre les lignes», destinée à faire découvrir de manière interactive et ludique la musique sous toutes ses formes. Ouverte à tous, elle a réussi en peu de temps à tisser des liens privilégiés avec les écoles, grâce notamment à la mise à disposition de dossiers pédagogiques très complets conçus par Elsa Fontannaz. Le programme imaginé pour cette troisième saison autour de *La Création du monde* de Darius Milhaud, accompagnée d'un film d'animation réalisé par trois étudiants de l'école Ceruleum, donne une bonne idée de la démarche, mettant en lumière à la fois tout son potentiel et les limites de l'exercice.

Le 10 février 2017, 10h, les premières classes de 9^e année HarmoS de l'établissement du Belvédère arrivent devant le BCV Concert Hall. Les adolescents

- 13 ans environ - ne tiennent pas en place. Un joyeux dégradé multiculturel, à l'image de la Lausanne d'aujourd'hui. Viennent les maîtres de musique: ils n'ont, eux non plus, jamais franchi la porte de la salle de concert. Pour des raisons diverses, ils n'ont pas eu l'opportunité de se plonger dans le dossier pédagogique. Qu'à cela ne tienne! Un mot d'ordre aux élèves: «Ouvrez vos oreilles!» et le «miracle» se produit. Alors que l'on pouvait craindre une «jungle disciplinaire», le silence gagne la salle dès les premières notes de musique. Thierry Weber est à la manœuvre et les instrumentistes de l'HEMU se lancent dans un jazz endiablé. Le décor est posé: l'histoire peut commencer. Et avant l'histoire: la présentation de la partition et d'instruments que les jeunes n'ont pour la plupart jamais entendu sonner. C'est là l'une des forces du projet: parvenir en un temps limité à ouvrir les oreilles et l'esprit de ces jeunes, pour qu'ils soient ensuite en mesure de recevoir une œuvre dans son entier.



Dans les bulles de ces pages, quelques témoignages d'élèves de 10 VP et 10 VG du collège secondaire de Cheseaux

LES ATTENTES DE FORMATION DES FUTURS ENSEIGNANTS DE MUSIQUE

Partant de l'idée qu'un cursus de formation est d'autant plus performant qu'il entre en résonance avec les attentes de celles et ceux qui s'y engagent, 36 étudiantes et étudiants inscrits dans différents cursus de formation à l'enseignement musical général (écoles publiques) et spécialisé (conservatoires et écoles de musique) ont été interviewés dans le cadre d'une recherche réalisée entre 2012 et 2014 en Suisse et en France.

PAR ANGELIKA GÜSEWELL

L'objectif était de capter comment ils imaginaient leur profession future et quelles compétences et connaissances ils ou elles pensaient devoir acquérir pour y être préparés au mieux.

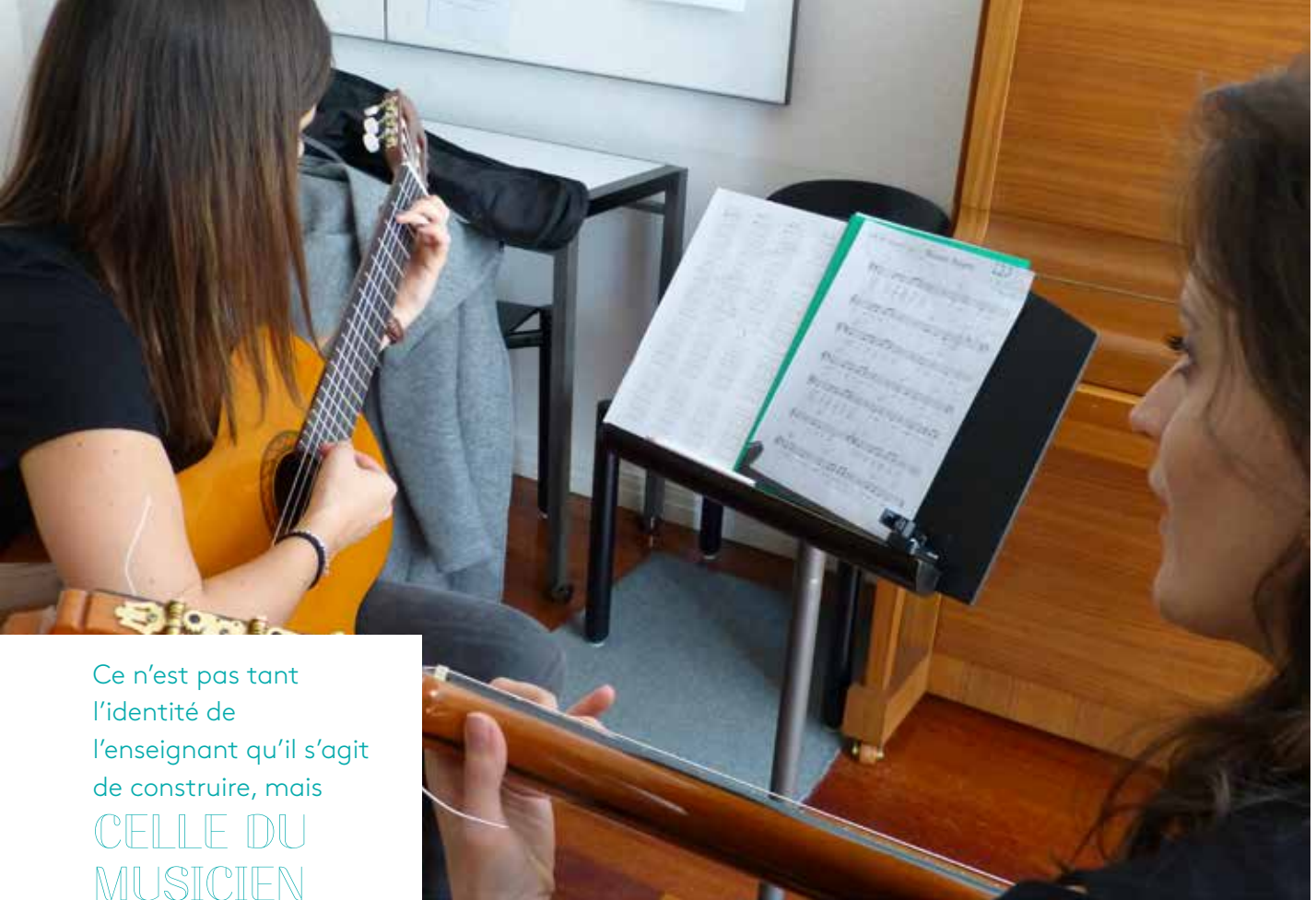
ENSEIGNEMENT MUSICAL EN ÉCOLE DE MUSIQUE : LES ENJEUX

L'entrée dans une haute école de musique immerge les futurs enseignants dans un milieu qui perpétue la tradition de formation d'excellence pour les interprètes et valorise les carrières de soliste, de chambriste, de musicien d'orchestre ou de chanteur d'opéra. Dans ce contexte, l'enjeu est de les amener à articuler progressivement leur identité de musicien-interprète avec celle de musicien-enseignant. La nécessité de combiner ces deux pôles identitaires apparaît clairement dans les entretiens. Un étudiant explique qu'un « bon enseignant doit se baser sur ses connaissances en sciences de l'éducation, en pédagogie et en didactique, en les alliant à son expérience de musicien ». Un autre estime qu'il est « indispensable d'être assez expert pour comprendre dans les détails tous les gestes et processus psychiques en jeu lors de l'apprentissage instrumental » et « d'avoir un certain niveau instrumental, une crédibilité pour l'élève » tout en insistant sur l'importance de la « compréhension des apprentissages liés à la perception, à la proprioception, à la motricité ». Ainsi, on est face à une population d'étudiantes et d'étudiants qui attendent de leur formation des éléments d'expertise musicale, mais aussi et surtout des connaissances dans le domaine de la pédagogie, de la didactique, de la psychologie et de la sociologie, attentes parfaitement en phase avec les cursus proposés tant à l'HEMU qu'au Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP).

ENSEIGNEMENT MUSICAL À L'ÉCOLE OBLIGATOIRE : ENJEUX INVERSES

Dans les formations à l'enseignement de la musique aux premiers degrés du primaire, ce n'est pas tant l'identité de l'enseignant qu'il s'agit de construire, mais celle du musicien. En effet, bon nombre d'étudiantes et d'étudiants commencent leur formation avec très peu voire pas de compétences instrumentales ou vocales. Dès lors, l'enjeu est de leur permettre de se construire un bagage musical suffisamment solide pour répondre aux exigences des plans d'études et pour se sentir à l'aise devant les classes. Une étudiante l'exprime bien : « Je ne me sens pas compétente pour remédier aux difficultés de mes futurs élèves car je ne parviens même pas à remédier à celles que je rencontre moi-même ». D'autres expliquent qu'il leur faudrait « des cours de technique vocale plus nombreux, et pas seulement en chant lyrique », « des clés pour bien donner des départs ou ce genre de choses », « une méthodologie dans la conduite des projets musicaux avec les élèves, direction de chœur, arrangements, adaptation des chansons à la voix des élèves » ou encore des « connaissances sur l'histoire de la musique ou en solfège » pour être « sûr de soi » et pour pouvoir « leur dire s'ils font juste ou faux ». Ainsi, le parti pris des hautes écoles pédagogiques en Suisse ou des centres de formation des musiciens intervenants en France de faire l'impasse sur l'enseignement des





Ce n'est pas tant
l'identité de
l'enseignant qu'il s'agit
de construire, mais
CELLE DU
MUSICIEN

pratiques musicales en réduisant ou supprimant les cours d'instrument, de pose de voix, de chant choral et de rythmique, n'est visiblement pas en phase avec les attentes et les besoins des étudiantes et des étudiants.

ENSEIGNEMENT MUSICAL À L'ÉCOLE OBLIGATOIRE ET POST-OBLIGATOIRE : LA FILIÈRE MUSEC

Qu'en est-il de celles et ceux qui se destinent à l'enseignement de la musique aux degrés supérieurs du primaire et au niveau secondaire ? La filière « Musique à l'école » de l'HEMU leur propose une large formation musicale – instrument principal, chant, piano, accompagnement, arrangement, rythmique, branches théoriques, direction chorale – en amont de la formation à l'enseignement qu'ils suivent ensuite à la HEP. Les étudiantes et les étudiants qui s'engagent dans cette filière ont des connaissances musicales et des compétences instrumentales solides. Pourtant, toutes et tous disent vouloir profiter de leur passage en haute école de musique pour « s'améliorer en tant qu'artiste », pour se perfectionner dans « l'accompagnement et la technique vocale du chant », ou pour suivre des cours théoriques, « je pense principalement au solfège », même si certains expriment le regret de n'avoir aucune formation pédagogique ou didactique dans le cadre du cursus MUSEC : « Il y a un truc qui

nous manque... on aura ça à la HEP mais quand même, on nous demande de faire des remplacements, ce n'est pas possible... on n'a aucune pédagogie ».

Il ressort ainsi que les aspects professionnalisants des formations à l'enseignement musical ne rejoignent l'espace d'intérêt des étudiantes et des étudiants que si ces derniers ont pu construire une expertise musicale adaptée au champ professionnel visé.

POUR ALLER PLUS LOIN

Güsewell A., Terrien P. & Joliat F. (2016).
Professionalized music teacher education :
Swiss and French students' expectations.
*International Journal of Research
in Music Education*, online first.

Joliat F., Güsewell A. & Terrien P. (Eds.) (2017).
Les identités des professeurs de musique.
Sampzon : Delatour.